

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 10 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Déborah CORNILLON, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON ;

PROCURATIONS : Monsieur David FRETILLE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Ludovic DELHOUME à Madame Nadine BURGAUD, Madame RESTOUEIX Chloé à Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur BOUHIER Arnaud à Madame BOUHIER Aurore

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 25

Présents : 20

Délibération n°2024-04-04 – Adhésion au réseau de lecture publique de la Haute-Vienne

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique adopté en 1991 et actualisé en 2018, le Département de la Haute-Vienne apporte son soutien aux Communes et à leurs groupements adhérant au réseau de lecture publique de la Haute Vienne afin de proposer avec eux en ce domaine une offre de services de qualité et de proximité à tous les Haut-Viennois. Il avait été mis en place des conventions de partenariat avec ces collectivités pour encadrer et formaliser le soutien du Département.

Depuis lors, cette offre n'a cessé d'évoluer ces dernières années pour mieux répondre à la structuration progressive du réseau et aux attentes des acteurs de la lecture publique. En témoignent notamment la conclusion d'un groupement de commandes pour l'achat de produits d'équipement de documents, la mise en place par la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne (BDHV) du portail Bibliothèques-haute-vienne.fr, et le développement d'actions d'animation culturelle et de formation.

Par ailleurs, la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative au développement de la lecture publique, est venue codifier et préciser sur le plan national le cadre d'intervention des bibliothèques départementales.

Afin d'intégrer ces évolutions dans les relations que le Département entretient avec les collectivités gestionnaires d'un service de lecture publique, l'Assemblée départementale a adopté le 15 février 2024 le nouveau règlement départemental de soutien au réseau de la lecture publique ci-joint.

Ce document expose les engagements conjoints du Département et des Communes ou groupements de communes adhérant au réseau. Il décrit également l'objet et les modalités des aides départementales renouvelées susceptibles d'être allouées à ces collectivités pour soutenir leurs projets. Il formalise enfin les conventions types de partenariat pouvant être conclues par les bibliothèques en lien avec des actions culturelles ou des dispositifs spécifiques portés par la BDHV.

Afin que la collectivité puisse continuer à bénéficier des services de cet établissement en conformité avec le nouveau règlement départemental, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental de lecture publique.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'adhésion.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 12 avril 2024.
Affiché / Notifié le 12 avril 2024
Certifié exécutoire le 12 avril 2024
LE MAIRE
NADINE BURGAUD

